



Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le

ID : 038-213801749-20210311-132021-DE

DÉLIBÉRATION N° 13/2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de LA FRETTE, sous la présidence de Bernard CRÉZÉ, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: **04 mars 2021**

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	9
Nombre de votes pouvoirs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	11
Nombre de votes contre :	0
Nombre d'abstentions :	1
Nombre de votes pour :	10 (dont 2 pouvoirs)

Présents : Bernard CRÉZÉ, Marie-Claude GAUTHIER, Michel MARMONIER, Florent CORBIÈRE, Denis PAILLET, Ouarda PLATTET-BELFIHADJ, Nicolas RADIC, Anaïs SPIELMANN, Dorian SILLANS

Absents excusés : Paule MASSON-VILLOT (pouvoir à Michel MARMONIER), Philippe OUSTALET (pouvoir à Florent CORBIÈRE), Claire BILLON-VEILLET, Fabien FLACHER, Sébastien LA RIZZA

Absente non excusée : Sabine ROGER

Secrétaire de séance: Anaïs SPIELMANN

FINANCES COMMUNALES 2021 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Arrête les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif 2020 qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : déficit d'investissement reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :
- 267 458.14 €

Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :
+ 17 870.72 € (17 616.32 + 254.40)

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (excédent-001) de la section d'investissement de : + 190 412.22 €

Un solde d'exécution (excédent-002) de la section de fonctionnement de : + 247 965.17 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 135 275.96 €

En recettes pour un montant de : 56 930.11 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 265 835.89 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé : 265 835.89 €

Compte 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 0 €

Vote :

Pour : 10

Abstention : 1

Contre : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

**Le Maire,
Bernard CRÉZÉ**



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bernard Crézé', is written over the official seal. The signature is fluid and cursive.